



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015 – 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du mardi 7 avril 2015, s'est assemblé, en date du mardi 14 avril 2015 à 18h30, en Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de M. Georges Delabroy, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : Mmes et MM. DELABROY Georges, Maire, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, MERCIER Marie France, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DONATIEN Hélène, DENOM-TOSELLI Karine, BERTRAND Stéphanie, DIERAS Margaux, SALLES Edith, MALAISE Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Représenté(e)s : M. DA SILVA ROCHA Manuel, Mme FURET Karine.

Absent(e)s ou Excusé(e)s : Néant

Elue secrétaire de séance : Mme BERTRAND Stéphanie

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 15
Conseillers Municipaux présents : 13
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2
Conseillers Municipaux excusés : 0

1- ORDRE DU JOUR

1-1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

La conjonction de divers facteurs, grave incendie sur le territoire de la commune, panne informatique et réflexion en deux temps sur le budget, fait que l'adoption du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal sera liée à l'adoption du présent compte rendu. M. le Maire recueille l'**accord** des Conseillers sur cette procédure inhabituelle.

1-2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. le Maire quitte la séance afin de laisser les Conseillers délibérer sur le compte administratif 2014 présenté par M. le Premier Adjoint, Patrice BOUVRY.

Sont examinés successivement les documents budgétaires relatifs à la commune, au Service Public d'Assainissement et au Budget annexe Logements sociaux.

Concernant chacun de ces documents, le compte administratif 2014, l'affectation du résultat 2014 et le compte de gestion du Trésorier font l'objet d'un vote d'approbation unanime.

L'ensemble des dispositions budgétaires 2014 est ainsi adopté à l'unanimité.

1-3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. le Maire reprend sa place au sein du Conseil pour présenter les grandes orientations du budget primitif 2015. Ce budget à hauteur de 1 710 000 € contre 1 035 000 € en 2014 intègre la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et le recours à un emprunt de 700 000 € dans la perspective de la construction du futur espace polyvalent à vocation culturelle dont l'implantation se fera sur les berges du lac communal, à l'ouest du restaurant « La Forêt ».

Les grandes lignes du budget primitif 2015, concernant ici encore le Budget Principal, le budget annexe Logements sociaux et le budget annexe Assainissement, se présentent ainsi :

A- BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement : 705 000 €
Investissement : 1 005 000 €

TOTAL : 1 710 000 €

Commentaires :

- 1- On notera que les **dépenses de fonctionnement** qui regroupent les charges à caractère général (bâtiments, assurances, taxes etc.), les charges de personnel (salaires, cotisations), les contributions obligatoires (notamment service incendie) se montent à un total réel de dépenses de fonctionnement de 584 346 € contre 542 000 € l'année précédente, mais donnent un total cumulé de 705 000 € contre 736 000 € en 2014. Les **recettes réelles de fonctionnement** quant à elles se montent à 471 287 € contre 455 370 € en 2014.
- 2- Concernant l'**investissement**, les **dépenses réelles** prennent en compte, comme indiqué ci-dessus, les futures réalisations sur la Base de Loisirs, à hauteur de 906 823 €. Les **recettes réelles**, constituées par des recettes d'équipement (subventions d'investissement du Conseil Départemental et de l'Etat) et des recettes financières (dotations, FCTVA), se montent pour leur part à 879 575 €.

B- BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX :

Fonctionnement : 22 600 €
Investissement : 68 000 €

TOTAL : 90 600 €

Commentaires :

- Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement en baisse vs 2014.
- Recettes réelles de fonctionnement en hausse, mais recettes réelles d'investissement en baisse sensible : 24 600 € (2015) vs 65 800 € (2014).

C- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Exploitation : 22 500 €
Investissement : 30 000 €

TOTAL : 52 500 €

Commentaires :

- Surtaxe assainissement : 1.10 € TTC
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte au profit de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Taux 2014 : 0.23 €/m³ d'eau.

Le Budget Principal 2015 est ADOPTÉ à l'unanimité.

Le budget annexe 2015 Logements sociaux est ADOPTÉ à l'unanimité.

Le budget annexe 2015 Assainissement est ADOPTÉ à l'unanimité.

1-4 INTERVENTION D'ELUS DU CMEJ

Deux jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) demandent à prendre la parole devant leurs aînés, ce que M. le Maire accepte volontiers.

L'un de leurs projets prendra corps le 10 mai prochain, sous la forme d'une opération « Nettoyage de la commune ». Ils présentent le projet pour lequel ils sollicitent une modeste allocation de 60 €

Le Conseil Municipal décide d'aller au-delà de cette demande et de prévoir au budget une dotation spéciale CMEJ d'un montant comparable à celui des subventions attribuées à chacune des associations communales, soit 320 €

A ce propos, Mme Stéphanie MALAISE demande à ce que soit revu le principe de ces subventions municipales. Le Conseil accepte de conduire une réflexion sur ce point dans des délais appropriés.

1-5 LE RESTAURANT LA FORET

Lors d'une entrevue avec Mme GODET au sujet du devenir de la Base de Loisirs, le Maire et le Premier Adjoint ont exprimé le souhait de voir l'actuelle municipalité reprendre en mains le terrain de camping figurant au bail du Restaurant La Forêt, mais laissé en déshérence. Les futurs travaux de construction d'un Espace polyvalent à vocation culturelle risquent en effet d'impacter cette zone du Lac.

Mme GODET n'y voyant aucune objection, M. le Maire demande à Mme la Secrétaire de mairie de préparer un avenant au bail du Restaurant La Forêt restituant à la commune la gestion du terrain de camping.

1-6 LE POINT D'ACTUALITE

Un incendie, sans doute d'origine criminelle, a durement touché la commune dans l'après-midi du 10 avril 2015 mobilisant plusieurs brigades de pompiers venus de Castillon, de Cognac, de Libourne assistés dans les airs par un hélicoptère et deux Canadiens. Une soixantaine d'hectares sont partis en fumée. Plusieurs propriétaires résidant sur le territoire communal sont concernés. Une estimation plus précise des dégâts sera établie dans les jours à venir. Plusieurs départs de feu simultanés ayant été, semble-t-il, constatés, une enquête de gendarmerie a été diligentée.

2- QUESTIONS DIVERSES

- ✚ M. Damien BRULATOUT demande comment s'est passée **la visite de M. le Sous-Préfet de Libourne**. Excellamment aux yeux des adjoints et conseillers qui ont pu accompagner le Sous-Préfet dans sa découverte de la commune et de ses projets.
- ✚ Concernant le futur Espace polyvalent à vocation culturelle auquel M. le Sous-Préfet a volontiers donné son soutien de principe, la consultation pour le choix du cabinet d'architecture qui pilotera le projet sera lancée avant la fin du mois d'avril. Le principe retenu de la **procédure adaptée** permettra de procéder au choix définitif d'ici la mi-mai 2015.
- ✚ Le journal local « Le Résistant » ayant exprimé le désir de procéder à un « Bilan après un an d'exercice », une **conférence de presse** a été organisée sur ce thème sous les ombrages de la Guinguette du Lac, au Petit Doubleaud récemment ouvert par M. Thierry SAUVANET.
- ✚ Sont évoqués également le succès du concert donné le 10 avril dernier en l'église de Saint-Christophe-de-Double, l'ouverture annoncée d'une classe supplémentaire à l'école ainsi que les **récompenses** méritées dans leurs domaines respectifs par Eric et Elisabeth GUTTIERREZ, par les Ecuries du BOST et par Romy SALLABERRY. Tous ces succès dans des registres divers honorent notre commune.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h45.

*
* *

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr*

Ces délibérations sont par ailleurs librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

